

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du

7 mai 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJAJI-DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

N° 46^j.- CULTES - Eglise protestante (Verviers-Hodimont) - Compte 2017 - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le compte 2017 dressé et approuvé par le Conseil d'administration de l'église protestante (Verviers-Hodimont) et enregistré par l'Administration communale le 27 mars 2018;

Vu le budget 2016 et ses modifications budgétaires approuvées le 28 novembre 2016;

Vu l'absence d'avis du Conseil administratif du Culte protestant et évangélique(C.A.C.P.E.) endéans les 20 jours de l'accusé daté du 26 mars 2018;

Vu que l'avis est, dès lors, réputé favorable;

Vu les corrections à apporter aux allocations suivantes :

- R.19 - reliquat du compte 2016: 2.709,52 € (et non 0,00 €);
- D.52 - déficit présumé de l'exercice courant: 0,00 € (et non 357,45 €);

Vu le résultat du compte clôturant par un boni de 4.157,92 € dont les recettes et dépenses se répartissent comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultat
Ordinaire	36.179,37	51.730,97	- 15.551,60
Extraordinaire	19.709,52	0,00	+ 19.709,52
Total	55.888,89	51.730,97	+ 4.157,92

Vu l'intervention communale de 23.436,90 €;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu l'article L1321-1, 9° du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et diverses dispositions relatives à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Tourisme-Population-Etat civil-Jeunesse" en sa séance du 25 avril 2018;

Par 29 voix et 8 abstentions,

APPROUVE

le compte pour l'exercice 2017 du Conseil d'administration de l'église protestante (Verviers-Hodimont) en ce compris les modifications apportées par le Service administratif.

La présente délibération sera publiée par voie d'affichage et sera transmise au Conseil d'administration de l'église protestante (Verviers-Hodimont) et au Conseil administratif du Culte Protestant et Evangélique (C.A.C.P.E.), organe représentatif du culte.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION